

PV N° 34 DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Juin 2023

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Francine DANEL – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Marie BERGOUGNOUX – Alistair MOON – Michel PIÉRIÉ
Nicolas RAYNAL – Sébastien ALAUZET – Gilles FORT – Jacques RIVIEYRAN

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Alistair MOON, Nicolas TRICHAUD, Sandrine VILLENEUVE, Verena VOARINO

Procuration (s) : Sandrine VILLENEUVE à Michel PIÉRIÉ
Nicolas TRICHAUD à Bernard FERRET

Secrétaire de Séance : Michel PIÉRIÉ

Quorum : 8

Date de convocation : 08/06/2023

I - Approbation du Procès-verbal N° 33 du 16 mai 2023

Approuvé à l'unanimité

II – Délibérations

1. Renouvellement de la convention avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Compte-tenu de la mise en œuvre communautaire d'un service instructeur technique et administratif des actes et autorisations d'urbanisme à la disposition des communes, il appartient aux communes de conventionner avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet afin qu'elle puisse les accompagner dans l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités du service d'instruction communautaire des actes et autorisations d'urbanisme à partir du 1er juillet 2023 et précise notamment :

- Les missions du service d'instruction communautaire,
- Les engagements respectifs de chaque partie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De valider les termes de cette convention
- D'autoriser le Maire à la signer.

Question portée au vote : Pour ou contre la convention avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme et sa signature par Monsieur le Maire.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Il est rappelé l'obligation de transmettre un pouvoir signé manuscritement avant la réunion du conseil en cas d'absence excusée.

III – Point d’avancement sur les projets en cours

Garages rue des jardins, maison chemin du lavoir (Sylvain RICOLA)

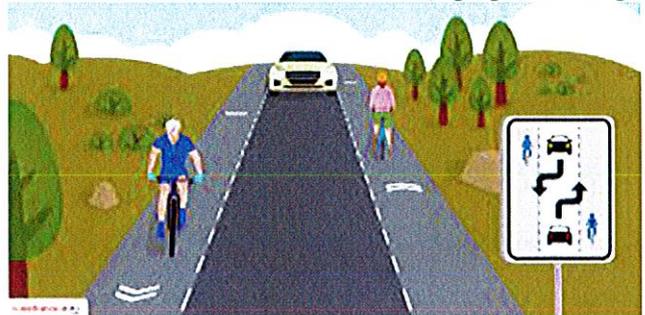
Un premier plan d’aménagement a été proposé lors de la réunion du groupe de travail du 31 mai. Ce plan a été transmis à un artisan ‘‘tout corps d’état’’ afin d’en réaliser un devis. Il est à noter la difficulté devant la conjoncture à trouver des artisans prêts à s’engager dans la réalisation de devis pour de la réhabilitation d’habitats anciens au profil des collectivités (difficulté à conjuguer le Temps long des collectivités et la validité des devis). Il a été proposé de faire chiffrer par ce même artisan la réhabilitation de la maison chemin du lavoir ainsi que l’élargissement de la rue du jardin par la démolition partielle d’un garage.

Travaux de voirie/ Carrefour de l’école et éclairage public (Nicolas BONDUELLE)

L’entreprise Cazals a commencé par les premières purges sur la route de Mauriac, ainsi que celle de Vieulac, s’en suivra celle de Galdou. Dans un souci de recyclage et de réemploi à proximité des matériaux enlevés, ceux-ci sont déposés sur la commune sur un chemin non bitumé en très mauvais état, l’entreprise niveliera l’ensemble à la fin du chantier. Le département va commencer à réaliser ces travaux de surfacage/goudronnage de la route de Lincarque. S’en suivra au mois de septembre la réalisation par la commune à titre expérimental d’un chaucidou (Bandes peintes au sol réservées aux cyclistes).

Les travaux du carrefour devant l’école seront faits avant la rentrée de septembre.

Les éclairages des abris bus ont été posés par le SDET, reste quelques réglages à faire.



Projet MAM (Maison d’Assistants Maternelles)

La réunion de concertation générale a eu lieu vendredi 9 juin en présence de tous les intervenants (acteurs et financeurs) : La Communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet, La CAF (Caisse d’Allocation Familiale), la PMI (Protection Maternelle et Infantile), les trois assistantes maternelles porteuses du projet et les élus du groupe de travail. Tous les feux sont au vert, les rencontres précédentes avec les trois assistantes maternelles avaient permis de rassurer la CAF et La PMI sur la crédibilité du projet, mais aussi sur l’examen du dossier présenté par les assistantes maternelles. De plus le besoin sur notre territoire est reconnu. L’étape suivante va consister à déposer au plus tôt le dossier de financement auprès de la CAF (Début septembre). Avec l’aide des plans proposés par les assistantes maternelles et examinés par la CAF et la PMI un premier architecte a été sollicité pour établir un devis de maîtrise d’œuvre (quasiment obligatoire au vu des normes demandés pour l’accueil des enfants). La réunion avec l’architecte a eu lieu ce lundi. Un rendez-vous téléphonique avec l’EPF (Etablissement Public Foncier) a également permis de revoir les modalités de transfert du foncier vers la commune. L’évaluation de ce foncier devrait correspondre à celle faite par les services des domaines lors de l’achat, (soit entre 17,5€ et 20€ du m².) Un géomètre doit être aussi mandaté pour définir le métré ainsi que le relevé topographique.

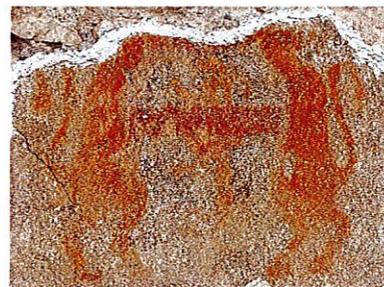
Ce projet pourrait être cofinancé par la CAF (une fourchette de 155 à 165K€), complété d’un montant par enfants de l’Agglomération par l’intermédiaire de fonds de concours spécifiques à hauteur de 3.000€ par enfant et la région à hauteur 3.500€ par enfant.

Il est important à ce stade que le conseil se prononce sur la continuité des études nécessaires à ce projet, qui reviendra (si favorable) en format délibération dans un des conseils suivants.

Le Conseil se prononce favorable pour continuer le projet.

Mauriac et son église (Bernard FERRET)

Les travaux ont commencé il y a une semaine pour une durée de quatre mois, l'entreprise de maçonnerie a commencé le décrépissage, et le gnomoniste a débuté la restauration des cadrans solaires. Le gnomoniste nous a alerté suite à la découverte d'une litre funéraire datant du 16 ou 17^{ème} siècle (bande d'enduit à la chaux contournant l'édifice sur lequel sont peintes les armoiries des seigneurs lors de leur décès). Les responsables de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) ont été informés, et une visite des lieux en leur présence a eu lieu ce jour. Il nous a été recommandé de conserver ce vestige, un devis complémentaire de restauration nous sera soumis sous peu.



Les travaux à l'origine ne devaient consister qu'à décrépifier la partie basse et non la hauteur du clocher. Ce n'est qu'après l'obtention de la subvention de l'Europe que cette partie au niveau des abat-sons a pu être intégrée au programme. Mais en aucun cas il n'avait été envisagé de restaurer la flèche.

Malgré tout à titre d'information il a été demandé un chiffrage à l'artisan ainsi qu'au loueur d'échafaudage pour restaurer la partie de la flèche.

En complément il a été demandé au SDET la pose d'un compteur " marché " qui sera intégré dans le mur à côté de la boîte à lettres.

Projet habitat inclusif (Bernard FERRET)

La réunion avec la responsable en charge de l'habitat inclusif au département a permis de se faire une idée plus précise du projet, et d'évaluer son potentiel locatif.

La surface habitable en dehors de la partie basse (rez-de-chaussée) qui resterait commune, laisserait potentiellement la possibilité de réaliser 6 logements inclusifs indépendants et deux logements classiques. S'ajouterait en plus la possibilité de créer deux espaces locatifs à vocation de bureau. Une réunion est à nouveau programmée pour réaliser un sondage auprès des administrés, l'objectif étant d'essayer de faire participer les futurs locataires à l'élaboration du projet. Il est important de rappeler qu'en aucun cas ce projet n'a vocation d'espace médicalisé, il faut le comparer à une collocation pour séniors (plus de 65ans). Les services du département interviennent dans le financement de l'animation.

Réunion de territoire Scot du 15 juin à 9h (Bernard FERRET)

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), des rencontres territoriales sur la déclinaison des conditions d'application des objectifs spatialisés dans le **Projet d'Aménagement Stratégiques (PAS)** ont été réalisées, de nouvelles rencontres par territoire vécu sont organisées afin d'échanger sur la déclinaison des conditions d'application de ces objectifs à l'échelle de chacun des bassins de vie.

Ces conditions seront contenues dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), document réglementaire et opposable du SCoT.

Une rencontre territoriale du bassin de vie du Gaillacois en présence des services techniques de la communauté d'agglomération et de l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement) est prévue à Senouillac le jeudi 15 juin de 9h30 à 12h.

Journées du patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM) (Michel PIÉRIÉ)

Ce sont chaque année 100 000 visiteurs qui découvrent villages, moulins, fermes, lavoirs, chapelles et trésors de notre patrimoine au travers de visites, expositions, conférences, démonstrations de savoir-faire et autres animations hautes en couleurs. Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins rassemblent associations, particuliers, élus et bénévoles qui souhaitent partager avec le plus grand nombre la passion de leur patrimoine.

Comme l'an passé, Michel (élu référent patrimoine) accompagné de Francine MALBERT, présidente de l'association St Martin de Mauriac seront présents sur le site de Mauriac, pour proposer une visite guidée de l'église, du Lavoir, des cadrans solaires, du jardin des couleurs mais aussi des récentes découvertes faites lors du chantier. Le 24 et 25 juin de 14h à 17h faites le savoir et venez nombreux.

Projet lieu de vie

Le cabinet d'architecte NUDO, retenu suite au marché à procédure adaptée, pour la réalisation du projet lieu de vie, a pas mal avancé sur la réalisation d'une esquisse. La commission en charge du projet a pu se réunir afin d'affiner certains détails. Ces détails ont été remontés au cabinet d'architecte. Une rencontre avec un bureau d'étude pour l'aménagement des espaces cuisine (office) a eu lieu de façon à anticiper le positionnement des arrivées des fluides et des évacuations. Un devis de plan d'implantation a été demandé. Il faut rappeler que le projet ne comprend pas les équipements'' de cuisine''. L'équipement du lieu de vie sera fait par les locataires et la partie office de la salle des fêtes sera bien équipée par la mairie mais au fur et à mesure des années. La phase esquisse, avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif pourraient être bouclés très prochainement, de façon à pouvoir déposer un permis vers la fin juillet. Une prise de décision officielle définitive de réalisation et de démarrage du projet de la part du conseil sera à prendre en octobre et nous pouvons espérer un début des travaux vers avril 2024.

Associations (Francine DANIEL)

Comme l'on peut voir dans la lettre d'information du mois de juin, le défi de la photo de groupe a été atteint, le prochain épisode va consister à réunir la commission association afin de rédiger une convention d'utilisation des espaces et matériels mis à disposition. Il devra également être fait le point sur la gestion du calendrier 2024/2025 suite aux travaux, et l'indisponibilité de la salle. En septembre il est aussi prévu un forum des associations.

Travaux école

Une nouvelle rencontre avec le directeur des bâtiments scolaires de l'agglomération a eu lieu en présence du bureau d'étude mandaté afin de chiffrer l'ensemble des travaux relevés et à réaliser sur l'école : changement et modification des encadrements de fenêtres de la maternelle, portes anti panique, mode de chauffage, isolation Cette étude sera incorporée dans le PPI (Plan Pluriannuels d'Investissement) 2023/2026 de l'agglomération. A suivre.

Les panneaux photovoltaïques devraient être installés cet été sur la maternelle et l'ALAE.

Mauriac et assainissement (Bernard FERRET)

Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire de la parcelle destinée à recevoir la station de collecte et de traitement des eaux usées. Les explications ont pu être données. Cet emplacement est celui qui techniquement a été reconnu le plus opportun pour positionner cette mini station d'épuration roseaux.



14 juillet (Francine DANIEL)

Ce rendez-vous devenu un classique dans notre agenda sénouillacois, demande des bénévoles, une réunion préparatoire est organisée le 3 juillet 2023 à 18h30.

Fin de séance à : 22h52

Prochain conseil le : 11/07/2023

**Le Maire,
Bernard FERRET**

**Le Secrétaire de séance,
Michel PIERIE**